

Communiqué de presse

Questionnement du RWLP sur la suppression d'une mesure favorisant la réduction des inégalités en matière d'énergie, alors qu'une révision du Plan Wallon de lutte contre la Pauvreté est mise au travail à l'initiative du Ministre-Président du Gouvernement Wallon.

Le 01 février 2018, le Gouvernement Wallon à travers la prise de parole du ministre compétent, annonce la suppression du projet d'élargissement de la clientèle protégée en matière d'énergie.

La décision du Gouvernement wallon de supprimer l'extension de la clientèle protégée aux personnes bénéficiant du statut BIM (ancien statut Vipo, Omnio) plafonné à 15.999€ de revenus nets constitue un net recul après l'avancée à laquelle le précédent gouvernement avait consenti, sans avoir pu la mettre en pratique. Cette mesure devait contribuer à réduire les inégalités en matière d'accès à l'énergie, rappelons-le un bien de première nécessité, en permettant à des personnes et ménages de payer moins cher. Certes, cette extension n'allait pas permettre d'échapper aux effets de seuil, toujours douloureux et injustes, mais elle s'engageait dans la bonne direction pour lutter contre la pauvreté à travers une solution immédiate pour une grande partie de la population wallonne. Le RWLP se questionne sur l'argument avancé du « cercle vicieux » annoncé comme argument de suppression de l'extension de la clientèle protégée : le financement de la mesure augmenterait la facture des autres consommateurs. Pour rappel, le seul déploiement des compteurs intelligents, qui questionnent et sont décriés dans plusieurs pays notamment en termes de vie privée, coûteront à eux seuls d'après les chiffres disponibles (qui varient !), 700 millions d'euros... coût répercuté sur les consommateurs également, sur tous les consommateurs quels que soit leurs revenus !

Dans la même annonce, le Gouvernement évoque le fait de vouloir évoluer vers une simplification de la facture énergétique, également une mesure réclamée par le RWLP et le RWADE. S'il est louable et souhaitable que la simplification de la facture pour tous les consommateurs (r)établisse un équilibre dans la relation entre clients et fournisseurs, et offre légitimement une plus grande clarté dans la compréhension de la tarification, cela n'aidera pas les personnes appauvries à éviter la précarisation énergétique si l'extension de client protégé est supprimée. Lutter contre la pauvreté, c'est aussi décider de consacrer des moyens financiers pour un accès payable par toutes et tous aux biens de première nécessité dont l'énergie.

Il va sans dire que le RWLP est favorable à ce que ce soit de plus en plus à travers des solutions structurelles et durables que l'élimination de la pauvreté et l'appauvrissement devienne une réalité. Il est évident que le RWLP souhaite que tous les logements offrent une consommation énergétique minimale, voire proche du nul. Dans la même annonce, le Gouvernement wallon parle d'avancer davantage vers des primes de rénovation adaptées et mieux ciblées. Le RWLP sera très attentif aux propositions et est disponible pour participer aux travaux sur cet enjeu majeur (logement privé/public - locatif/en propriété), afin d'éviter tous les effets Matthieu propices à avantager les personnes qui y verraient essentiellement un effet d'aubaine et dont l'existence ou pas de ces primes aurait de toute façon peu influencé la réalisation de travaux. Des questions se posent : quels moyens seront alloués à ceci ? Les budgets avancés dans le plan d'investissement restent flous. Un article de

l'Echo datant du 17/01/18 cite le chiffre de 755 millions € en 5 ans : mais quelles ventilations entre logement privé/logement public, quelle volonté et quels moyens pour cibler massivement et prioritairement les ménages précarisés, quels impacts à quels moments ?

Le RWLP demande qu'une mesure n'élimine pas l'autre. Réduire la pauvreté, l'appauvrissement et la précarisation, c'est additionner ces différentes mesures qui n'ont pas les mêmes effets et la même temporalité en termes d'impacts. Le RWLP demande que ce soit ET, et pas OU, l'extension de la clientèle protégée, la facture simplifiée, l'amélioration de tous les bâtis au niveau énergétique.

Par ailleurs, le Gouvernement évoque laconiquement une série d'autres options, orientations, hypothétiques mesures qui, du point de vue du RWLP, doivent être étudiées en profondeur afin de voir si elles atteindront bien l'objectif qui doit être au cœur de l'agenda du Gouvernement au travail sur la révision du Plan Wallon de Lutte contre la Pauvreté : réduire la pauvreté, l'appauvrissement des ménages wallons. La précarité énergétique étant un élément d'appauvrissement des conditions de vie des ménages wallons avec toutes les conséquences sur la santé physique et mentale, sur le logement, sur la vie de famille, sur l'image de soi, sur la vie relationnelle, sur la dignité humaine.

Le RWLP s'interroge :

- Une collaboration accrue avec les CPAS, pour la fourniture minimale garantie, pour les compteurs à budget, etc.... dans quelles conditions, avec quels moyens, dans quelles complémentarités avec l'associatif, comment éviter le non-recours, comment éviter de glisser plus encore dans la gestion de la précarité énergétique plutôt que l'éradication de la pauvreté, etc.?
- Favoriser des Plans de Paiement raisonnables... dans quelles conditions, à travers quels acteurs, comment éviter le non-recours, quelles souplesses, comment agir sur des éléments en amont, etc. ?
- Le maintien du compteur à budget... qui reste une mauvaise mesure aux yeux du RWLP, qui est très coûteux pour la collectivité (près de 40 millions par an), dont les conditions d'endettement pour en contester le placement seraient réduites, etc. ?

En pièce jointe, les propositions soumises au Gouvernement Wallon dans le cadre de l'évolution du Plan Wallon de lutte contre la Pauvreté : avec un point d'attention sur les mesures énergie, logement, économie-emploi-formation.

Contacts :

- Spécifiquement sur les questions d'énergie : Anne Leclercq 0476/96.95.76
- Globalement sur les propositions concernant le Plan Wallon de lutte contre la pauvreté : Christine Mahy 0498/44.82.38